



MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

270 P NP **DM4**
Projet d'expansion du réseau de transport en Minganie – Raccordement du complexe de la Romaine
Côte-Nord
6211-03-073

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE

Projet d'expansion du réseau de transport en Minganie, raccordement du complexe de la Romaine

AUDIENCES PUBLIQUES

HAVRE-SAINT-PIERRE

LE MERCREDI 2 JUIN 2010

PAR MADAME ANNE-MARIE BOUDREAU

Conseillère municipale

(représentante de Monsieur Jeannot Boudreau maire de Rivière-au-Tonnerre)

"Les membres du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, sont fiers de vous présenter ce mémoire qui démontre un grand intérêt envers le *Projet d'expansion du réseau de transport en Minganie, raccordement du complexe de la Romaine.*"

PRÉAMBULE

Rivière-au-Tonnerre est une Municipalité de 368 habitants qui couvre une superficie de 1 331,17 km² (source: MAMROT 2010). Elle est située sur la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent dans la MRC de Minganie, à mi-chemin entre Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre.

Du côté sud le golfe Saint-Laurent, à l'ouest la rivière Sheldrake, au nord l'arrière pays site prévu pour le projet en titre et finalement à l'est la Municipalité de Rivière-Saint-Jean à quelques kilomètres.

La croissance démographique est presque au point neutre si nous tenons compte de l'exode des jeunes, du vieillissement de la population et l'absence d'industrie ou de PME capable de donner du travail à la majorité de la population. L'industrie de la pêche y est présente de façon saisonnière sans aucune transformation sur place. Il est bon de noter que Rivière-au-Tonnerre était considérée jusqu'en 2006 comme une Municipalité dévitalisée. (Source MAMROT 2010)

NOS INTÉRÊTS

Ce projet nous intéresse, car il donnera un élan à notre économie et aidera aussi au développement futur de notre Municipalité.

La qualité de vie sera sûrement perturbée au niveau du mouvement et de l'achalandage créé par cette arrivée massive d'infrastructures et de travailleurs dans le milieu. Toutefois, nous sommes en mesure de comprendre et d'accepter un tel changement et de nous organiser en conséquence, car il y va de la prospérité de notre milieu.

L'environnement physique sera un peu modifié aussi par l'installation d'un campement et de bâtiments de service. Nous avons prévu une portion du territoire afin d'assurer la quiétude des citoyens tout en considérant les besoins auxquels nous devons répondre. Pour ces raisons, le site idéal retenu pour le campement et l'installation des facilités d'accès à l'héliport se situe à l'extrémité est du village, à proximité de nos infrastructures en service d'eau potable et de traitement des eaux usées.

ACCEPTABILITÉ

Notre Municipalité est en recherche constante de moteurs ou d'outils pouvant relancer l'économie locale, que ce soit à long, moyen ou court terme. L'établissement d'un campement de travailleurs dans notre milieu est vu d'un bon œil par la population. C'est enfin une lumière que nous voyons arriver au bout du tunnel. Les gens du milieu sont prêts à un tel projet, la population attend avec impatience le démarrage des travaux prévus pour 2011. Les commerçants détaillants, restaurateurs, fournisseurs de service ou d'hébergement ont même commencé à inventorier les services qu'ils pourront offrir lors de l'installation du campement afin de pallier à toute demande de commodité de la part des entrepreneurs sur place. La main-d'œuvre requise est en attente de revenir dans le milieu. L'arrêt momentané de l'exil pour revenir travailler chez soi est primordial. Quoi de mieux que de revenir à la maison après une journée de travail? Sans autre forme de recherche, nous pouvons vous assurer que ce projet est attendu, et d'emblée, accepté par les citoyens de Rivière-au-Tonnerre et Sheldrake.

LE CHOIX DU SITE

Le fait de choisir Rivière-au-Tonnerre comme site pour le campement des travailleurs s'avère le bon choix. Nous avons déjà sur place la majorité des services nécessaires, contrairement à un autre site en dehors du territoire organisé ou municipalisé. Nous pouvons offrir un raccordement au système d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées et nous sommes tout près des services électriques où il sera facile pour le promoteur de raccorder ses installations.

Actuellement la Municipalité, peut offrir des services d'hébergement nécessaires au départ des travaux. Nous avons aussi sur place un magasin général offrant différents produits, également une station d'essence avec service de réparation et de remorquage, et quelques restaurants. Pour les gens qui voudraient y demeurer plus longtemps, nous avons un gymnase dans l'école qui offre les niveaux de scolarité du préscolaire, primaire et 1^{er} cycle du secondaire. Également dans la Municipalité, un centre local des services communautaires (CLSC) et un service ambulancier sur place. Nous possédons aussi des terrains prêts à recevoir des nouvelles maisons ou des maisons mobiles.

Finalement, Rivière-au-Tonnerre est un choix logique et économique, que nous pouvons qualifier de formule gagnante pour les deux parties.

PISTES DE RÉFLEXION

L'arrivée d'un grand nombre de personnes dans notre Municipalité nous porte à agir plus rapidement dans certains dossiers. Nous sommes, depuis quelques années, en discussion avec la Sûreté du Québec pour l'installation d'un poste comptoir dans notre Municipalité. Ce projet ravivera le débat et sera un bon argument à l'instauration de ce service, tout en permettant une sécurité accrue de la population et de tous les gens travaillant sur notre territoire.

Nous en sommes aussi à finaliser la mise en place de notre service de protection incendie. Le tout sera fait selon les règles de l'art, en ayant comme objectif de desservir notre population de façon adéquate en incluant, bien entendu, le secteur est, lieu prévu pour les installations.

SUGGESTIONS

Une fois les travaux terminés, nous souhaitons qu'Hydro-Québec laisse sur place le plus de commodités possible. Par exemple, l'installation d'infrastructures permanentes en service d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées pour le campement nous permettra de développer ce territoire à des fins économiques ou encore résidentielles, sans avoir à déboursier des sommes supplémentaires. À ce sujet, nous sommes favorables à toute discussion avec le maître d'œuvre des travaux. La suite de ces travaux sera peut-être l'avenue que la population de Rivière-au-Tonnerre et Sheldrake a besoin pour ouvrir ses portes à de nouvelles industries et redémarrer son économie.

CONCLUSION

Bien qu'ayant peu traité des impacts environnementaux, nous sommes conscients qu'il y aura un certain changement à l'emplacement où sera construite la ligne et dans les zones avoisinantes. Il en va de même pour l'aspect visuel du paysage environnant. Nous sommes sûrs que la protection de la nature sera une priorité et que le maître d'œuvre saura respecter les normes qui lui seront recommandées lors d'une approbation ultérieure de la construction et du suivi qui en sera fait par les différentes instances assujetties au projet.

En conséquence, nous sommes favorables à ce projet et confiants d'avoir les retombées prévues pour la Municipalité de la Rivière-au-Tonnerre.

7.

Merci de l'attention portée à ce mémoire.

La Municipalité de Rivière-au-Tonnerre

Jeannot Boudreau, maire

Fait à Rivière-au-Tonnerre

Ce 23^e jour de mai 2010.


Jeannot Boudreau, maire

Municipalité de Rivière-au-Tonnerre